

# Réunion publique Aménagement

Mardi 15 novembre – Salle des Fêtes de Saran

---

## Présentation

---

Voir en annexe le support réalisé par la Direction de l'Aménagement

## Paroles aux habitants

---

- **Demande de précision sur l'assainissement et l'information donnée que dorénavant l'eau doit être répandue sur la parcelle. L'habitant s'interroge sur l'intérêt d'avoir le réseau d'eau de pluie et le réseau d'eau usée dans ce cas.**
  - *Afin de ne pas surcharger les réseaux d'eau de pluie et de financer de lourdes infrastructures pour traiter ces eaux, il est plus avantageux pour tout le monde de prévoir dans les nouvelles constructions des infiltrations d'eau de pluie directement sur chaque parcelle. De plus, certains quartiers sont sur un réseau unitaire et l'eau de pluie qui était « propre » est mélangée avec les eaux usées et doit ensuite être retraitée par les stations d'épuration.*
- **En limite d'Ingré, il y a des installations/constructions qui semblent non réglementaires sur des parcelles agricoles (ZAP?)**
  - *Une visite sur place sera faite par les services et/ou les élus*
- **Remerciement pour la présentation très pédagogique qui a été faite. Proposition que les habitants puissent intervenir plus régulièrement dans des ateliers participatifs afin de réfléchir et trouver des solutions collectivement**
  - *D'accord avec cette proposition mais quand des ateliers participatifs ont été organisés (par exemple sur la requalification du Bourg), il n'y a eu très peu d'habitants qui se sont impliqués.*
- **Demande de mettre le diaporama présenté en libre accès sur le site internet de la ville. Demande également la possibilité de pouvoir consulter les avis affichés en mairie, directement sur le site de la ville.**
  - *Avis favorable pour la mise à disposition du diaporama. Pour l'affichage officiel, avec la dématérialisation qui est en cours, on y arrivera prochainement.*
- **Les habitants ont du mal à comprendre la différence entre les logements prévus dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH) et ceux affichés dans les opérations immobilières présentées.**
  - *Les PLH (le n°3 actuellement, et le n°4 à venir) s'étalent sur des années différentes et ne sont pas complètement calqués sur la livraison de l'intégralité des projets immobiliers.*

*Les logements envisagés dans le cadre du PLH 4 sont prévus jusqu'en 2028 mais d'autres projets immobiliers déjà envisagés aujourd'hui sortiront après cette date.*

- **Est-ce que la liste des cœurs d'îlot est disponible quelque part ?**
  - *Le PLU disponible sur le site de la ville et au service aménagement donne cette information. Il convient de préciser que la protection des cœurs d'îlots n'est pas autorisée dans les zones de centralité (centre bourg par exemple).*
- **Sur le projet Quelle, il avait été dit que le stationnement se ferait dans le bâtiment actuel, or là il est prévu des bureaux et activités.**
  - *Le bâtiment sera coupé en deux dans le sens la longueur. Le stationnement est prévu dans le bâtiment arrière le plus proche de la voie de chemin de fer.*
- **Pourquoi ne pas avoir fait que du pavillonnaire dans le Bourg dans le PLU quand il était communal ?**
  - *La loi impose la densification des centralités. Le centre bourg ne peut accueillir que du pavillonnaire. Un PLU ne peut contenir que des zones avec les mêmes règles, il est obligatoire de différencier des zones de centralité plus denses. Sans cela, le PLU est retoqué par la préfecture. D'autre part, lors d'une instruction du permis de construire, on ne peut pas refuser un bâtiment sur sa forme.*
- **Plusieurs remarques sur l'insécurité. Demande de caméras.**
  - *Les élus ont un avis réservé sur les caméras (coût, réelle utilité...). Regrette le manque de moyen de la Police nationale qui a un réel rôle à jouer que ne peut assurer la Police municipale. Des rendez-vous sont prévus avec les riverains dans les quartiers cités.*
- **Problème sur les transports**
  - *La ville demande à la métropole qu'un TCSP soit réalisé, c'est pour cela que lorsque l'ancien aéroport a été aménagé, la voirie principale a été prévue pour en accueillir un dès le début. La métropole a promis une étude dans ce mandat pour une réalisation au mandat suivant. Mais la ville demande aussi que le réseau de bus soit plus efficace avec une augmentation du passage des bus sur les lignes les plus fréquentées de la commune.*
- **Question sur le plan d'urgence pour les rues Passe-Debout, Ancienne Route de Chartres et Anatole Faucheux. Certaines rues n'ont pas été refaites depuis 40 ans.**
  - *Ces voiries structurantes sont à la charge de la métropole, et étaient à la charge du département avant. C'est une des nombreuses batailles menées par les élus de Saran au sein de la métropole. Les voiries communales elles, continuent d'être requalifiées sur les crédits que la commune a transférés.*
- **Que deviendra l'école Marcel Pagnol ?**
  - *Le Centre de Loisirs restera et l'utilisation des salles pour des associations sera étudiée. Néanmoins, avec la nouvelle école qui ouvrira en 2025, les classes de maternelles de Pagnol n'existeront plus. Il est rappelé qu'il y a 5 ans, la ville s'est battue contre 2*

*fermetures de classes, et que cette année ce sont seulement 22 enfants supplémentaires qui ont été accueillis à Saran.*

- **Les promoteurs ont-ils les mêmes obligations que les particuliers en termes de nuisances de travaux.**
  - *Oui, pour le chantier visé rue de la Montjoie, le constructeur nous avait demandé l'autorisation de procéder à des travaux de nuit et nous l'avions refusé. Ils n'ont pas tenu compte de cette consigne et dès les premières réclamations des riverains, la police municipale est intervenue pour faire cesser les travaux.*
- **Le second immeuble dans le centre bourg sera-t-il sous la réglementation PLU ou sur la réglementation PLUm ?**
  - *Ce sera sous la réglementation PLU il sera donc de même hauteur que celui déjà livré.*
  - *Concernant le terrain du Docteur Joly, cela sera sous la réglementation PLUm. Une servitude présente sur le terrain nous a permis de protéger une bande verte proche du voisinage.*
- **Y aura-t-il une réunion avec les riverains du terrain du Dr Joly ?**
  - *Oui mais il faut que le promoteur en soit à l'initiative, comme ça a été le cas avec les riverains du site Deret.*
- **Qu'en est-il de l'extinction de l'éclairage public.**
  - *Suite à l'enquête réalisée, il est envisagé d'éteindre l'éclairage de 23h à 5h en ayant une vigilance sur certains secteurs notamment d'activité. Des petits investissements sont nécessaires pour gérer cette programmation partout. Il est rappelé que les enseignes et établissements commerciaux sont également surveillés sur le respect de la réglementation.*
- **Y aura-t-il une extension de Pôle 45 avec le nouveau Péage ?**
  - *Oui mais uniquement à côté de l'Utom au niveau l'entreprise d'enrobé qui est là temporairement le temps des travaux autoroutiers. Il est rappelé que le périmètre d'extension a été réduit avec le passage au PLUm.*